

L'école, une grosse machine

Cahiers > Comment ça va, l'école ?

Le 1er septembre 2008 | | 1 messages

L'école apparaît souvent comme une grosse machine bien compliquée. On ne sait pas toujours où et à qui s'adresser pour y voir plus clair. L'école fonctionne grâce à des personnes qu'on voit mais aussi à d'autres qu'on ne voit pas toujours et qu'on a du mal à identifier.

La Communauté Française organise et gère l'enseignement des écoles francophones. En dessous de la Communauté Française, il y a les Pouvoirs Organisateurs. On dit aussi les P.O. Les P.O se regroupent en réseaux qui rassemblent les informations et apportent un soutien aux écoles. Chaque P.O. a en charge l'organisation pratique de ses écoles. Ensuite viennent les établissements d'enseignement avec leur directeur et tout le personnel qui y travaille.

Le directeur a pour mission de faire appliquer les décisions de la Communauté française et des Pouvoirs Organisateurs. Il veille à ce que l'école fonctionne. Les enseignants donnent les cours aux élèves. Ils se basent sur un cahier des charges dans lequel leurs missions sont définies. Dans l'école, il y a aussi les élèves. Leur job est de se former et d'apprendre ce que les enseignants ont prévu pour eux.

Il n'y a pas d'élèves sans parents... Les parents s'organisent parfois en associations de parents au sein de l'école. Ces associations de parents se regroupent en organisations plus larges. Elles ont alors plus de poids pour défendre leur point de vue sur l'enseignement. A côté de cela, il y a aussi les syndicats d'enseignants. Ils regroupent les enseignants et défendent leurs droits et leurs intérêts. Mais, les syndicats font aussi des propositions pour améliorer l'école. L'enseignement fonctionne sur base de lois et de textes fondateurs : la Constitution Belge, la loi sur l'obligation scolaire, différents décrets sur l'organisation de l'enseignement. Ces textes ont été votés démocratiquement. Le Ministre les fait appliquer. Tous les acteurs de l'école sont obligés de les respecter.

Changements pour l'Égalité

A côté de cela, différentes associations indépendantes rassemblent des acteurs de l'école ou des personnes spécialisées sur le sujet. Le rôle est de réfléchir au fonctionnement de l'enseignement et de proposer des solutions. Ces associations organisent aussi des formations qu'ils proposent aux personnes intéressées. La CGé en est un exemple.

Ce mouvement rassemble des enseignants, des pédagogues, des sociologues. Ils réfléchissent et luttent pour une école plus égalitaire. Ils proposent des analyses, des réflexions et des formations aux enseignants et au monde politique. La CGé est reconnue par le secteur de l'éducation permanente de la Communauté française.

- Info : www.changement-egalite.be

Ecoles

En Communauté française, il y a plus de 2900 écoles, si l'on compte tous les types d'enseignement de la maternelle à l'université. Toutes les écoles n'organisent pas tous les types d'enseignement. Il y a plus de 1800 écoles d'enseignement fondamental ordinaire (maternel et primaire). Plus de 500 d'enseignement secondaire. Ou encore 218 écoles d'enseignement spécialisé. Parmi ces 2 900 écoles, 1700 écoles font partie du réseau officiel, 1200 font partie du réseau libre.

Réseau

La Communauté française donne de l'argent pour les écoles des 2 réseaux : l'officiel et le libre. On appelle le réseau officiel, l'enseignement organisé par la Communauté française proprement dite, les provinces, les communes, la Commission communautaire dans la région de Bruxelles-capitale. C'est un pouvoir public qui organise l'enseignement.

L'enseignement libre est organisé par un pouvoir privé (parfois une ASBL). Dans le réseau libre, il a des écoles non confessionnelles mais surtout des écoles confessionnelles (inspirées par une religion). En Belgique, les écoles libres sont presque toujours des écoles d'origine et d'inspiration catholique.

Personnel

En Communauté française, il y a 31500 équivalents temps-plein enseignants dans le fondamental ordinaire, 36700 dans le secondaire ordinaire, 6700 dans le spécialisé,... Il y a aussi le personnel administratif, le personnel médical et social, les éducateurs, ...

Demandez le programme

La Communauté française a fixé les compétences que chaque élève doit avoir après la 2e année du secondaire. Ce sont les compétences de base ou socle de compétences pour les différentes matières enseignées. Il y a des socles de compétences en français, en mathématiques, ...

En français, par exemple, il y a la lecture, l'écriture, la parole, l'écoute. Il y a aussi des compétences dites « transversales ». Par exemple, l'élève doit savoir utiliser une information, prendre ses responsabilités,... Ces compétences doivent être enseignées dans tous les réseaux, dans toutes les écoles et dans toutes les classes. La Communauté française a fixé aussi des compétences et des savoirs que chaque élève doit maîtriser à la fin de l'enseignement secondaire donc à la fin de l'obligation scolaire. L'école, c'est aussi autre chose qu'un diplôme, des savoirs et des compétences évaluées. Ainsi, en Communauté française, l'école obligatoire vise aussi à :

- Développer la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.
- Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.
- Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Budget

Pour faire fonctionner l'école, il faut un fameux budget. L'enseignement est une grosse partie du budget de la Communauté française. En 2006-2007, le budget du fondamental ordinaire était de plus de 1,5 milliard d'euros, celui du secondaire ordinaire de plus de 2,2 milliards d'euros. Et si l'on compte tous les types d'enseignement et le supérieur, on arrive

à plus de 5,4 milliards d'euros.

L'école n'est pas gratuite. C'est la collectivité qui la finance. Comment ?

La Communauté Française paie directement les salaires des enseignants et du personnel des écoles. Les Pouvoirs Organisateurs payent les bâtiments scolaires de leur réseau. Pour le reste des frais, chaque école reçoit une somme d'argent par élève inscrit. Cette somme varie en fonction du niveau d'études. Elle sert à payer les frais de fonctionnement. Les frais de fonctionnement, ce sont les frais de chauffage, d'électricité, d'eau, de téléphone, l'argent qu'il faut pour acheter du matériel pour l'école et pour les élèves, pour organiser des activités diverses ... Chaque école a une certaine liberté pour utiliser cet argent. A elle de faire preuve de créativité...

Une école reçoit :

- 2548€ par an pour chaque élève dans le maternel
- 3387€ par an pour chaque élève dans le primaire
- 6000€ par an pour chaque élève dans le secondaire